

Le mouvement 2000 en chiffres

1^{re} partie

Les vœux des candidats à mutation

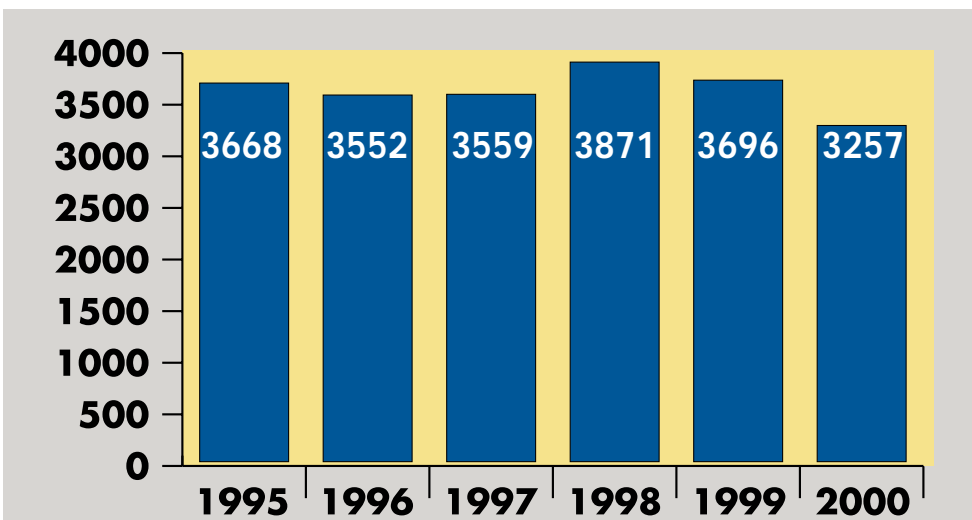
Les chiffres globaux

3 257 demandes de mutation
(26 % des personnels en poste)

C'est le chiffre le plus bas atteint depuis 1995.

Après la différenciation de fonctions, on peut s'intéresser à la parité :

Ce sont 1 084 femmes qui ont demandé une mutation, soit 23 % du vivier ; les hommes et les femmes font une demande de mutation à peu près dans les mêmes proportions (24 % pour les collègues hommes) ; elles forment 1/3 du nombre total des candidats, ce qui correspond au partage 1/3 femmes, 2/3 hommes des personnels de direction.



Les candidats et le vivier

Ce sont 1 654 chefs d'établissement qui ont demandé une mutation, soit 23 % du vivier des chefs d'établissement.

- 1 626 sur un poste de chef (98 %)
- 15 sur un poste de chef ou d'adjoint
- 13 sur un poste d'adjoint uniquement

Ce sont 1 603 adjoints qui ont demandé une mutation, soit 29 % du vivier des personnels de direction adjoints

- 1 108 sur un poste de chef (69 %)
- 289 sur un poste de chef ou d'adjoint
- 206 sur un poste d'adjoint uniquement

Les adjoints sont proportionnellement un peu plus nombreux (6 %) à demander une mutation et leurs vœux portent pour 87 % sur des postes de chef. Un adjoint sur quatre en poste souhaite devenir « chef ».

Les candidats et les postes ciblés

En rassemblant les données proposées ci-dessus on constate que :

- 2 734 demandes sont des vœux sur postes de chef (84 %)
- 304 demandes sont des vœux sur postes d'adjoint ou de chef (9 %)
- 219 demandes sont des vœux sur postes d'adjoint (7 %)

Les candidats et la mobilité

77 % des candidats choisissent pour premier vœu un poste dans leur académie d'origine.

On peut remarquer que les candidats plus indifférents sur la nature du poste (chef ou adjoint) le sont également sur la localisation de leur poste : 40 % de ces candidats à mutation ont un premier vœu en dehors de leur académie. On ajoutera qu'il s'agit de 304 collègues.

Jean Michel Bordes, coordonnateur des commissions paritaires nationales présentait au congrès (lire dans *Direction n° 79*, p. 16) le mouvement 2000, les aspects positifs du travail en commission mais aussi ses inquiétudes suscitées par des dérives qui, à terme, peuvent mettre en cause le caractère national du mouvement. Aujourd'hui Jacqueline Vigneron Vanel analyse le mouvement, abondance de chiffres, références aux années passées, autant de données solides, aide à une réflexion sur les mutations, en toute transparence, pour chacun d'entre nous.



2^e partie :

Les résultats des mutations

Les résultats globaux

1 429 collègues ont obtenu leur mutation soit un taux de satisfaction global de 44 %. La progression des résultats est sensible : 38 % des candidats avaient obtenu leur mutation en 98 et 41 % en 99. Le travail du ministère, des rectorats et bien sûr celui de vos commissaires paritaires y ont sans doute contribué.

L'académie qui a le plus "bougé" (sans la Corse) est l'académie de Nancy-Merz avec 57 % de mutations réalisées ;

Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon, Paris ne dépassent pas la barre des 35 %

Le mouvement des chefs d'établissement

632 collègues sur 1 641 ont obtenu satisfaction (33 %) pour un poste de chef

31 sont devenus adjoints avec au départ 15 demandes sur un poste de chef ou d'adjoint et 13 sur un poste d'adjoint exclusivement

27 % ont obtenu une catégorie d'établissement supérieure à leur établissement d'origine. La promotion de catégorie d'établissement n'a pas été cette année semble-t-il un facteur décisif pour une mutation.

Le mouvement des adjoints.

479 sont devenus chefs sur 1 397 demandes, soit 34 %

Voici un tableau indiquant l'ancienneté de direction des adjoints devenus chefs (465 fiches répertoriées)

Nb d'années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	> = 10
Nb de mutés	2	12	105	78	48	46	37	21	28	88

Pour 22 %, la promotion s'est faite après 3 ans d'ancienneté et c'est le cas le plus fréquent.

218 ont muté sur un poste d'adjoint ; on peut écrire que toutes les demandes de mutation sur un poste d'adjoint ont été réalisées. Le nombre de postes vacants après les commissions ne fait que confirmer cette possibilité.

En conclusion, la répartition sur 1 360 fiches répertoriées parmi les 1 429 mutations se fait de la façon suivante :

- 632 chefs sur postes de chefs
- 479 adjoints sur postes de chefs
- 31 chefs sur postes d'adjoints
- 218 adjoints sur postes d'adjoints

Mutations et parité

544 collègues femmes ont obtenu leur mutation pour 1 084 demandes, soit un taux de satisfaction de 50 % ou 12 % des collègues femmes en poste ont muté.

Et par conséquent 885 collègues hommes ont obtenu leur mutation pour 2 173 demandes, soit un taux de satisfaction de 41 % ou 10 % des collègues hommes en poste ont muté.

Dans les mutations de chefs sur postes de chef, la répartition 1/3 femmes, 2/3 hommes est "respectée" (198/434).

Proportionnellement, pour un vivier composé de 33 % de femmes, il y a plus de femmes adjoints qui obtiennent un poste de chef d'établissement (220/259, soit 46 %)

Enfin, et il s'agit de petits nombres, 15 collègues femmes chefs et 16 collègues hommes chefs sont devenus adjoints

Mutations et géographie

En se basant sur le tableau en fin d'article, on écrira que les académies de Strasbourg, Lyon, Rennes et Bordeaux sont celles que les collègues ont le plus de mal à quitter (taux des sortants inférieur à 20 %).

Toujours à partir du même tableau, on notera que l'académie de Montpellier est la plus accueillante avec 78 % d'entrants (il faut préciser que 18 adjoints mutés sur 24 sont extérieurs à l'académie). Nice, Toulouse, Bordeaux et Limoges ont également plus de 50 % d'entrants.

Créteil, Nancy-Metz, Clermont, Versailles ont moins de 10 % de collègues qui viennent de l'extérieur.

Remarque : dans le tableau chiffré cité, Créteil, Paris et Versailles sont considérées comme une seule académie ainsi que la Guadeloupe et la Martinique.

Mutations et emplois

		EMPLOIS À L'ARRIVÉE						
		Prov	Prov-adj	PrIp	PrIp-adj	Pacg	Pacg-adj	
EMPLOIS AU DÉPART	Prov	105	1	6	1	19		132
	Prov-adj	35	47	22	4	107	8	223
	PrIp	21		25		21		67
	PrIp-adj	2	8	16	4	32	8	70
	Pacg	61	13	37		307	18	436
	Pacg-adj	2	36	15	11	239	89	392
		226	105	121	20	725	123	1 320

Les emplois obtenus sont majoritairement :

Pour les proviseurs, issus de proviseurs (46 %) et de principaux (27 %)

Pour les proviseurs des Lycées professionnels, issus de principaux (30 %)

Pour les principaux, issus de principaux (42 %), principaux adjoints (33 %) proviseurs adjoints (15 %).

Tableau académique

ACADÉMIE	POSTES	VŒUX	MUTÉS DE L'ACADÉMIE	TAUX DE SATISFACTION	SORTANTS	TAUX/MUTÉS	ENTRANTS	TAUX/MUTÉS
AIX/MARS	520	130	42	32 %	12	29 %	13	31 %
AMIENS	423	109	45	41 %	11	24 %	9	20 %
BESANÇON	283	79	40	51 %	10	25 %	7	18 %
BORDEAUX	611	153	63	41 %	12	19 %	32	51 %
CAEN	338	85	31	36 %	11	35 %	4	13 %
CLERMONT	289	70	35	50 %	9	26 %	3	9 %
CORSE	62	16	10	63 %	2	20 %	4	40 %
CRETEIL	884	235	104	44 %	22	21 %	3	3 %
DIJON	377	100	49	49 %	17	35 %	9	18 %
GRENOBLE	557	112	61	54 %	16	26 %	29	48 %
GUADELOUPE	116	32	12	38 %	3	25 %	4	33 %
GUYANE	48	10	5	50 %	1	20 %	2	40 %
LILLE	925	195	78	40 %	19	24 %	10	13 %
LIMOGES	164	41	15	37 %	5	33 %	9	60 %
LYON	554	143	48	34 %	8	17 %	18	38 %
MARTINIQUE	118	26	10	38 %		0 %	6	60 %
MONTPELLIER	422	102	46	45 %	12	26 %	36	78 %
NANCY/METZ	594	157	90	57 %	19	21 %	4	4 %
NANTES	593	162	67	41 %	17	25 %	8	12 %
NICE	342	83	30	36 %	6	20 %	17	57 %
ORLÉANS/TOURS	539	133	54	41 %	26	48 %	11	20 %
PARIS	372	89	26	29 %	6	23 %	8	31 %
POITIERS	371	91	36	40 %	11	31 %	13	36 %
REIMS	341	88	34	39 %	15	44 %	5	15 %
RENNES	480	109	40	37 %	7	18 %	15	38 %
RÉUNION	210	62	24	39 %	5	21 %	3	13 %
ROUEN	402	93	47	51 %	6	13 %	5	11 %
STRASBOURG	381	90	36	40 %	5	14 %	7	19 %
TOULOUSE	440	113	45	40 %	9	20 %	24	53 %
VERSAILLES	1 090	297	128	43 %	27	21 %	9	7 %
TOM		non	comptabilisés					
ÉTRANGER		non	comptabilisés					

Après ce bain de chiffres, je me permets de souhaiter un bon déménagement aux 11 % de collègues qui changent d'établissement et à ceux qui n'ont pas demandé de mutation ou à ceux qui n'ont pas pu l'obtenir et qui parfois nous l'ont fait savoir avec amertume, de bonnes vacances. Merci à Joëlle et à Daniel Bellier pour la faisabilité informatique mise en place.

Jacqueline VIGNERON-VANEL,
commissaire paritaire nationale

